

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 20.01.2025

# RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

> TECWERK SPRAY DESSOUDAGE - À BASE D'EAU - 400 ml Marque commerciale

Identifiant unique de formulation KS30-F04H-600Y-XTDC

(UFI)

Numéro d'article 2000 354 043

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées 1.2

Utilisations identifiées pertinentes Emploi général

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NORDWEST Handel AG Robert-Schuman-Str. 17 44263 Dortmund Allemagne

Téléphone: +49 231 2222-3001 Téléfax: +49 231 2222-3099 Site web: www.nordwest.com e-mail (personne compétente)

sdb@nordwest.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoiso	tre antipoison				
Pays	Nom	Code postal/ville	Téléphone		
Belgique	Centre antipoisons - Antigif Centrum		+32 (0) 70 245 245		
France	Centre AntiPoison et de ToxicoVigilance		+ 33 (0)1 45 42 59 59		

# RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.3	aérosols	3	Aerosol 3	H229

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement

attention

**Pictogrammes** non requis

Mentions de danger H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence P101 P102 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute P210 autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/inter-P501

nationale.

2.3 **Autres dangers** 

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq 0.1\%$ .

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0.1\%$ .

# RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1 **Substances**

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

### Description du mélange

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au SGH.

France: fr Page: 1 / 7



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

### 2000 354 043 - TECWERK SPRAY DESSOUDAGE - À BASE D'EAU - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 20.01.2025

# **RUBRIQUE 4** — Premiers secours

### Description des mesures de premiers secours

### Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien adminis-

### Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

### Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires 4.3

# RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC

### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

### Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NOx), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

# RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

### Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage conta-

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage 6.3

# Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

# Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

# RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

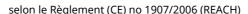
### Recommandations

# Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

France: fr Page: 2 / 7



### 2000 354 043 - TECWERK SPRAY DESSOUDAGE - À BASE D'EAU - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 20.01.2025

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

## Risques d'inflammabilité

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

Maîtriser les effets

### Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

# Compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

# RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

cette information n'est pas disponible

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

## Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)





Les équipements de protection individuelle doivent être utilisés lorsque les risques ne peuvent pas être évités ou suffisamment limités par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédés d'organisation du travail.

### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

### Protection de la peau

### **Protection des mains**

Porter des gants de protection. (Protection contre les éclaboussures)

# Type de matière

NR: caoutchouc naturel, latex, FKM: fluoroélastomère

### Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)

### Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

# **Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140).

# Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

# **RUBRIQUE 9** — Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** aérosol (aérosol vaporisé)

CouleurblanchâtreOdeurcaractéristiquePoint de fusion/point de congélation-10 °C à 1.013 hPa

Point d'ébullition ou point initial

d'ébullition et intervalle d'ébullition

100 °C à 1,013 bar

**Inflammabilité** aérosol non-inflammable selon les critères du SGH

Limites inférieure et supérieure non déterminé

d'explosion

non actermine

Point d'éclairnon déterminéTempérature d'auto-inflammabiliténon déterminéTempérature de décompositionnon pertinent(valeur de) pH9,5 - 10Viscosité cinématiquenon pertinent

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau en toute proportion miscible

France: fr Page: 3 / 7



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

### 2000 354 043 - TECWERK SPRAY DESSOUDAGE - À BASE D'EAU - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 20.01.2025

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau cette information n'est pas disponible

(valeur log)

6.5 bar à 20 °C Pression de vapeur

Densité et/ou densité relative

0,9955 g/ml (valeur calculée)

Densité de vapeur relative des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes il n'y a aucune information additionnelle

de danger physique

Autres caractéristiques de sécurité

Complètement miscible avec l'eau.

# RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Conserver à l'écart de la chaleur.

### Indications comment éviter des incendies et des explosions

Protéger du rayonnement solaire.

#### Matières incompatibles 10.5

Comburants

#### Produits de décomposition dangereux 10.6

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

# RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

#### Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 11.1

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

# Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

# Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

# Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

# Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

# Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

# Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène. **Toxicité pour la reproduction** 

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

## <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</u>

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

# Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

# Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

# **RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

## 12.1

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

France: fr Page: 4 / 7



### 2000 354 043 - TECWERK SPRAY DESSOUDAGE - À BASE D'EAU - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 20.01.2025

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq$  0,1%.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien 12.6

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq$  0,1%.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètements vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

### Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

### Liste de déchets, (Recommandations)

16 10 02 Déchets liquides aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 01

### **Produits résiduels**

16 10 02 Déchets liquides aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 01

### **Emballages**

15 01 04 Emballages métalliques

### Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

# RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro

d'identification

ADR/RID/ADN UN 1950 Code IMDG UN 1950 OACI-IT UN 1950

#### 14.2 Désignation officielle de transport

de l'ŎNU

ADR/RID/ADN AÉROSOI S Code IMDG **AEROSOLS** 

Aerosols, non-flammable

#### Classe(s) de danger pour le transport 14.3

ADR/RID/ADN 2(2.2)**Code IMDG** 2.2 OACI-IT 2.2

14.4 Groupe d'emballage pas attribué

pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses 14.5 Dangers pour l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installa-

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

# <u>Informations pour chacun des règlements types des Nations unies</u>

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) Informations supplémentaires

Code de classification 5A Étiquette(s) de danger 2.2



Dispositions spéciales (DS) 190, 327, 344, 625

France: fr Page: 5 / 7



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# 2000 354 043 - TECWERK SPRAY DESSOUDAGE - À BASE D'EAU - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 20.01.2025

Quantités exceptées (EQ) E0 Quantités limitées (LQ) 1 L Catégorie de transport (CT) 3 Code de restriction en tunnels (CRT) Ε

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Informations supplémentaires

Polluant marin Étiquette(s) de danger 2.2

Dispositions spéciales (DS) 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantités exceptées (EQ) F0 Quantités limitées (LQ) 1 L **EmS** F-D, S-U

Catégorie de rangement (stowage

category)

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) Informations supplémentaires

Étiquette(s) de danger



Dispositions spéciales (DS) A98, A145, A167

Quantités exceptées (EQ) FΩ Quantités limitées (LQ) 30 kg

# RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré Directive-cadre sur l'eau (DCE)

aucun des composants n'est énuméré

Règelement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

aucun des composants n'est énuméré

Règelement concernant les polluants organiques persistants (POP)

aucun des composants n'est énuméré

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés

### Légende

REACH Reg. substances enregistrées REACH

# Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

# **RUBRIQUE 16 — Autres informations**

# Abréviations et acronymes

Abr. ADN. ADR. ADR/RID/ADN. CLP.

Code IMDG. DGR. ED. EmS.

Description des abréviations utilisées.

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

L'accords relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN).

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.

Code maritime international des marchandises dangereuses.

Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR).

Perturbateur endocrinien.

Emergency Schedule (plan d'urgence).

Association Internationale du Transport Aérien.

Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime interestical des parties des marchandises dangereuses pour le transport aérien). IATA. IATA/DGR.

IMDG OACI. International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses). Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

France: fr Page: 6 / 7



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# 2000 354 043 - TECWERK SPRAY DESSOUDAGE - À BASE D'EAU - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 20.01.2025

Abr. OACI-IT

Description des abréviations utilisées.
Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses).
Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PBT. REACH. Persistant, Bioaccumulable et l'oxique.
Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques).
Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses.
"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies.
Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante).
Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable).

### Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### Clause de non-responsabilité

Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit. Les données se basent sur nos connaissances actuelles et ne constituent aucune garantie concernant les propriétes du produit, pas plus qu'un rapport juridique contractuel. Les données se rapportant à la santé et la sécurité tiennent uniquement lieu d'informations. Elles ne devront pas être considérées comme spécifications.

France: fr Page: 7 / 7